



droit de rétractation de 7 jours

Par **Mary92**, le **27/08/2010** à **09:28**

Bonjour,

Mon fils vient de m'inscrire sur un site de rencontres (il cherche à visiblement à placer sa maman) Cependant, cela ne m'intéresse absolument pas et je suis de plus actuellement au chômage. Toutes dépenses inutiles est actuellement proscrites de mon budget. La somme de 178 euros a été prélevée sur mon compte le jour même soit le 22/08, quelques heures après la connection.

Le 23 j'ai envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception faisant valoir (comme ils l'indiquent dans leur règlement) mon droit de rétractation. Que puis-je faire de plus ? Je suis très inquiète...

Merci pour votre réponse éclairée

Mary

Par **Domil**, le **27/08/2010** à **15:12**

Pour l'instant, vous n'avez rien à faire de plus.

Voyez s'ils remboursent (c'est toujours délicat pour un service immédiatement mis en service après la commande)